

ASSEMBLÉE NATIONALE

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2141

présenté par

Mme Toutut-Picard, M. Delpon, Mme Petel, Mme Pompili, M. Fugit, Mme Le Feur,
Mme Wonner, Mme Mörch et M. Kerlogot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14 QUATER, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.